

Refus versement prime remplacement congé maternité

Par **koccynelle**, le **30/09/2010** à **21:37**

Bonjour,

Je remplace actuellement ma collègue partie en congé maternité depuis le 29 mai. Depuis son départ, je ne rencontre que des soucis pour être payée pour son remplacement.

J'effectue deux postes : le sien + le mien.

Pour cela, la convention collective de mon entreprise indique qu'entre son statut et le mien je devrais percevoir 460 euros brut mensuel.

Mes supérieurs ont jugé que la période de travail étant moins intense en été, je ne percevais que 300 euros brut. Soit. Pas contente, mais toujours ça de pris et il a fallu deux mois pour que je touche cette prime (juin - juillet). En août, j'ai bien été payée.

Mais aujourd'hui, rien. Quand j'ai demandé des explications à la compta, on m'a répondu que c'était une décision de mon PDG et de la DRH et qu'ils verraient ensemble lundi avec ma supérieure...qui elle même n'était pas au courant de tout cela.

Le soucis, c'est que je n'ai rien signé, et que je n'ai aucun écrit m'étant adressé directement spécifiant le versement de cette prime. Seule ma chef a un mail de la DRH précisant que je recevrais 300 euros jusqu'au retour de ma collègue.

La fin du congé mat était mi-septembre mais ma collègue a enchainé ses congés payés derrière (elle ne reviendra alors que mi octobre).

Même si son congé mat se finissait en septembre, l'ayant toutefois remplacé tout ce mois, mon Pdg peut il me diminuer ma prime ? Ou décider ne rien me donner ?

Quels sont alors mes droits ? Un mail a t il une valeur juridique ?

J'avoue que je suis dégoutée de cette situation, je l'avais remplacée il y a trois ans et je n'avais eu aucun soucis. Là, il faut que je me batte pour toucher un peu plus de 200 euros net pour faire deux postes et reformer trois personnes.

Quelqu'un aurait il la gentillesse de m'éclairer ? Je voudrais au moins savoir à quoi m'attendre pour lundi.

Merci à vous de m'avoir lu.

Bonne soirée